



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA SOMME

Communes de GLISY et BOVES

Installations classées
pour la protection de l'environnement

CONSULTATION PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du **28 JUIL. 2016**, il sera procédé, du 22 août 2016 au 19 septembre 2016 inclus, soit pendant 29 consécutifs, à une consultation publique sur la demande présentée par la société IGOL PICARDIE ILE DE FRANCE, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter des installations de production et stockage de lubrifiants et stockage de produits conditionnés soumises au régime de l'enregistrement, sises sur le territoire de la commune de GLISY rue du Capitaine Némé, parcelles cadastrées section ZH n°27 et section Z n°625, sur le territoire de la commune de BOVES.

Les informations relatives à cette procédure peuvent être demandées auprès du Préfet de la Somme (Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale – Bureau de l'Administration Générale et de l'Utilité Publique) et de la société IGOL PICARDIE ILE DE FRANCE (M. Edouard NOE, responsable projets, tel : 03 22 47 79 79 - fax : 03 22 47 79 52)

L'ouverture de la consultation publique sera annoncée dans la commune de GLISY et dans la commune de BOVES, ainsi que celles incluses dans son rayon d'affichage ainsi que celles concernées par les risques et inconvénients dont ce projet pourrait être la source, à savoir : BLANGY-TRONVILLE, ainsi que sur le site de la préfecture : <http://www.somme.pref.gouv.fr/>

Pendant cette période, les pièces du dossier ainsi qu'un registre de consultation publique seront déposés au secrétariat de la mairie de GLISY et de la mairie de BOVES, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Soit : pour la mairie de GLISY : lundi de 10h à 12h et de 18h à 19h, mercredi de 14h à 19h, vendredi de 14h à 16h et de 18h à 19h

- pour la mairie de BOVES : lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 9h à 11h30 et de 15h à 17h, mercredi de 9h à 11h30 et samedi de 10h à 12h (à compter du 3 septembre 2016)

Les observations pourront également être adressées par écrit à la préfecture de la Somme (Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale – Bureau de l'Administration Générale et de l'Utilité Publique) ou, le cas échéant, par voie électronique (pref-environnement@somme.gouv.fr), avant la fin du délai de consultation du public

Les registres de consultation publique seront clos respectivement par le maire de GLISY et le maire de BOVES, à l'expiration de la consultation.

La décision d'accorder ou non cette autorisation d'exploiter sera prise par le Préfet de la Somme sous la forme d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.521-7 du code de l'environnement, ou d'un arrêté préfectoral de refus

Amiens, le **28 JUIL. 2016**

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur empêché,
La Chef de bureau,


Marie-Line PIGEON